

INAUGURATION DU CENTRE DE REGROUPEMENT DU TRI DE SAINT-FLORENT

18 octobre 2023 – Saint-Florent



Contact Presse

Catherine Vernaz, responsable de la communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Ouverture du 5^e centre de regroupement du tri de Corse

La création d'un centre de regroupement du tri à Saint-Florent, le 5^e de Corse, permet tout à la fois d'optimiser le transport des collectes sélectives du territoire de la Communauté de Communes du Nebbiu Conca d'Oru vers les plateformes de valorisation, et de mutualiser les équipements avec la recyclerie avoisinante.

Situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Nebbiu Conca d'Oru, le centre de regroupement du tri de Saint-Florent répondra aux besoins en recyclage des déchets d'un bassin de vie de près de 7 500 habitants répartis sur 15 communes.

Jusqu'à présent, les collectes sélectives des emballages, des cartons, du papier et du verre de la Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oru étaient déposées à la recyclerie de Saint-Florent et en région bastiaise. La cohabitation des deux activités tri et déchetterie sur un même site n'étant plus adaptée aux besoins, le SYVADEC a construit un centre de regroupement du tri afin de les dissocier et d'accueillir également les collectes de biodéchets.

Il comporte :

- un hangar de 380 m² divisé en 4 casiers de stockage pour les emballages, le papier et le verre ; les déchets y sont déposés avant leur transfert vers les plateformes de valorisation locales ou nationales, afin d'être transformés en matière première, ou directement en nouveau produit ;
- une alvéole pour les végétaux permettant de les vider à partir du quai haut de la recyclerie ;
- une zone de dépôt dédiée aux biodéchets.

Informations techniques

Travaux

Budget : 448 072 € HT

Financement : 30 % ADEME,
30 % OEC et 40 % SYVADEC

Maîtrise d'ouvrage : SYVADEC

Entreprises : ADP architectes,
S3C, SAS Fusella

Engin chargeur

Budget : 99 000 € HT

Financement : 35 % ADEME,
35 % OEC et 30 % SYVADEC

Cette nouvelle infrastructure a plusieurs objectifs :

- réduire les transports : les dépôts de tri réalisés par les camions de collecte sont regroupés et rechargés dans des bennes de 30 m³, cela diminue le nombre de trajets des camions et permet de réduire les coûts et l'impact environnemental ;
- améliorer la qualité du tri : grâce à un hangar divisé en 4 casiers, les différents flux peuvent être traités séparément et le contrôle qualité est amélioré ;
- récupérer les bennes de la recyclerie jusque-là utilisées pour la réception des collectes de l'intercommunalité et les affecter à d'autres types de déchets ;
- mutualiser certains équipements de la recyclerie et du centre de tri, à l'instar du pont bascule servant à la pesée des camions.



Dépôt dans le casier de stockage du verre ©SYVADEC

Elle permet aussi de mieux prendre en compte l'évolution et la saisonnalité des apports. 600 tonnes de collectes sélectives par an devraient y transiter.

En 2022, ces dernières se répartissaient de la manière suivante :

- 375 t de verre ;
- 123 t de cartons (y compris ceux apportés directement par les particuliers) ;
- 85 t d'emballages ;
- 17 t de papier.

Par ailleurs, la collecte des biodéchets, qui a pu démarrer en juin 2023 sur le territoire, a permis de récolter 40,5 t entre juin et août.

En pleine saison touristique, le centre accueille en moyenne 90 tonnes de déchets par mois, et 150 tonnes en moyenne hors saison.

Du côté de l'intercommunalité, ce nouvel équipement de proximité a l'avantage de réduire la durée des tournées de collecte. Cela lui offre, de plus, la possibilité de mettre en place une collecte des biodéchets, qu'elle peut maintenant déposer au centre de tri.

Le centre de regroupement du tri de Saint-Florent est le 5^e équipement de ce type en Corse, les 4 autres étant situés à Calvi, Corte, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio et Viggianello.

La recyclerie

La recyclerie de Saint-Florent est à la disposition des particuliers gratuitement (une 2^e déchetterie à Murato est également au service des habitants de l'intercommunalité).

En 2022, près de 2 000 tonnes de déchets y ont été déposées et envoyées dans les différentes filières de recyclage.

Que deviennent les déchets triés ?

Les déchets triés en recyclerie par les habitants sont conditionnés sur les différentes plateformes du SYVADEC puis envoyés dans les filières de recyclage locales ou nationales pour être transformés en nouveaux produits.

54 000 tonnes de déchets ont été déposées en 2022 dans les recycleries du SYVADEC, dont 93 % ont été recyclées ou valorisées.

Cela représentait 157 kg/habitant sur les 662 kg/habitant de déchets produits.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;

Informations techniques

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi
de 8h à 12 et de 14h à 17h

Téléphone : 06 85 53 85 38

Flux acceptés : meubles, bois, cartons, métaux, gravats, déchets spéciaux, végétaux, textiles, cartouches d'encre, lampes, piles, bouteilles de gaz, déchets d'équipements électriques et électroniques, tout-venant, huiles.

- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent. Ce soutien, comme les ventes de matières, est intégralement reversé aux intercommunalités pour développer le tri.

Les éco-organismes partenaires : CITEO (emballages, papier et verre), Ecologic (équipements électriques et électroniques), EcoMobilier (meubles), EcoDDS (déchets dangereux spécifiques comme peintures, solvants...), Ecosystem (lampes), Screlec (piles), Re-fashion (textiles).

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.